

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES INDUSTRIES ET DU COMMERCE DE LA RECUPERATION

REGIME FRAIS DE SANTE

ANNEXE II – COTISATIONS

« CONTRAT SOCLE COLLECTIF OBLIGATOIRE » CCN012100

COTISATION MENSUELLE EN EUROS		
Régime de Sécurité sociale	Régime Général	Régime local Alsace Moselle
Participant seul	48 €	33,60 €
Participant + Conjoint Ou Participant + 1 enfant à charge	80 €	56 €
Participant + conjoint + enfant(s) à charge	113 €	79,10 €

Les taux de cotisations sont maintenus jusqu'au 31 décembre 2021, sauf en cas de modifications des dispositions législatives ou réglementaires de la Sécurité sociale.

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES INDUSTRIES ET DU COMMERCE DE LA RECUPERATION

REGIME FRAIS DE SANTE

ANNEXE II – COTISATIONS

« CONTRAT SURCOMPLEMENTAIRE COLLECTIF »

OBLIGATOIRE CCN012102

FACULTATIF CCN012103

Les cotisations sont complémentaires à celles versées au titre du contrat socle collectif obligatoire.

COTISATION MENSUELLE EN EUROS		
CONTRAT SURCOMPLEMENTAIRE COLLECTIF	OBLIGATOIRE CCN012102	FACULTATIF CCN012103
Participant seul	3.88 €	4.59 €
Participant + Conjoint Ou Participant + 1 enfant à charge	7.34 €	8.87 €
Participant + conjoint + enfant(s) à charge	11.32 €	13.57 €

Les taux de cotisations sont maintenus jusqu'au 31 décembre 2021, sauf en cas de modifications des dispositions législatives ou réglementaires de la Sécurité sociale.